

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU  
PROGRAMME DE LICENCE EN BANQUE-  
ASSURANCE-FINANCE DE  
L'INSTITUT CESAR**

**L'Equipe d'évaluation :**

- Dr. Mohamed Moro KOITA, Président
- Dr. Mohamed Lamine MBENGUE, Membre
- M. Mbaye SENE, Membre

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**



**Juin 2016**

## Table des Matières

Avant-propos .....	3
1. Présentation du programme évalué.....	3
2. Analyse du rapport d'auto-évaluation .....	5
3. Description de la visite sur le terrain.....	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup .....	6
5. Points forts du programme.....	11
6. Points faibles du programme .....	12
7. Appréciations globales du programme .....	13
8. Recommandations à l'établissement.....	13
9. Proposition de décision : .....	13

## Avant-propos

L'institut César est un établissement d'enseignement supérieur privé créé en 2011 et autorisé par l'État du Sénégal sous le n° **Agrément n° 00129/MESUCURRS/DGES/DFS du 25 août 2011**.

Par lettre datée du 18 avril 2013, la Direction de l'enseignement supérieur a autorisé l'Institut César à ouvrir de nouveaux programmes. L'agrément définitif fut obtenu le 26 juin 2013 sous le même numéro N° **00129/MESUCURRS/DGES/DFS**. La Licence Banque Assurance Finance fait partie des formations autorisées dès le 25 août 2011.

Situé au n° **5, Yoff — Autoroute Seydina Limamoulaye - Route de l'Aéroport (avant la SDE de Yoff)**, l'Institut peut être contacté des manières suivantes :

- Téléphone : **+221 33 859 90 80/+221 76 644 73 80**
- Courriel : [institut.cesar@yahoo.com](mailto:institut.cesar@yahoo.com)
- Web : [www.institut-cesar.com](http://www.institut-cesar.com)

### 1. Présentation du programme évalué

L'établissement compte à ce jour 91 étudiants, toutes filières confondues, et propose les formations suivantes :

Sciences sociales, commerce et droit

- Gestion des ressources humaines
- Qualité -Hygiène – Sécurité – Environnement
- Marketing - Communication
- Comptabilité - Contrôle - Audit, etc.

Services

- Transit - Transport - Logistique

Sciences

- Réseaux - Maintenance - Informatique.

Le programme « Licence en Banque – Assurance - Finance » offre aux étudiants une approche fonctionnelle et transversale du secteur. L'objectif général de cette licence est de délivrer une formation dans trois domaines de compétences complémentaires : la banque des particuliers et professionnels, la finance et l'assurance axée sur les métiers de l'assurance et la gestion des risques.

Au sortir de cette formation, les diplômés devront être capables : de faire une offre globale en produits bancaires et d'assurance, d'évaluer la situation financière d'un client et de négocier avec le client.

Les enseignements de la licence sont organisés selon la logique du système LMD avec un découpage par semestre des enseignements et l'attribution de crédits aux unités d'enseignements d'un semestre. La présentation des enseignements de spécialisation est

définie en fonction des débouchés ciblés : Chargés de clientèle, conseillers en patrimoine, gestionnaires de clientèle pouvant exercer dans les banques, les assurances et les entreprises.

Les enseignements de la Licence BAF se déroulent durant trois années et sont découpés en six semestres de trente (30) crédits. Chaque semestre a quatre unités d'enseignements à l'exception du cinquième semestre qui en a que trois. Chaque unité d'enseignements comporte plusieurs éléments constitutifs.

Semestre 1	Heures	Crédits	Semestre 2	Heures	Crédits
UE 1.1.1 : Environnement économique juridique	80	4	UE 1.2.1 : Environnement économique et fiscal	160	8
UE 1.1.2 : Management et système d'information	170	8	UE 1.2.2 : Techniques et outils de communication	130	6
UE 1.1.3 : Techniques et outils de communication	120	6	UE 1.2.3 : Techniques quantitatives de gestion	190	8
UE1.1.4 Techniques quantitatives de gestion	230	12	UE1.2.4 Pratiques de Banque Assurance	120	8
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>	<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>Heures</b>	<b>Crédits</b>	<b>Total</b>	<b>Heures</b>	<b>Crédits</b>
Semestre 3	600	30	Semestre 4	600	30
UE 2.3.1 : Environnement économique et juridique	160	8	UE 2.4.1 Environnement économique, juridique	130	6
UE 2.3.2 Techniques et outils de communication	160	7	UE 2.4.2 Techniques et outils de communication	110	6
UE 2.3.3 Techniques quantitatives de gestion	200	9	UE 2.4.3 Techniques quantitatives de gestion	240	10
UE 2.3.4 Pratiques de Banque Assurance	80	6	UE 2.4.4 Pratiques de Banque Assurance	120	8
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>	<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>
Semestre 5	Heures	Crédits	Semestre 6	Heures	Crédits
UE 3.5.1 : Management et communication	110	7	UE 3.6.1 : Management et communication	50	4
UE 3.5.2 : Environnement juridique et fiscal	100	8	UE 3.6.2 : Outils de gestion	200	9
UE 3.5.3 : Outils de gestion	390	15	UE 3.6.3 : Pratiques de Banque Assurance	240	10
			UE 3.6.4 : Méthodologie et pratiques professionnelles	110	7
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>	<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>30</b>

Les premières constatations sont les suivantes :

- Un crédit n'est pas toujours égal à 20 heures ;
- Le travail personnel de l'étudiant n'est pas toujours compris entre 30 % et 50 % du volume horaire total ;

- Le volume horaire affecté aux matières de spécialisation (banque, finance, assurance) est faible ;
- Le stage est absent de la maquette.

## **2. Analyse du rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation a été préparé selon le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-SUP. Il décrit la démarche et les techniques utilisées pour la recherche des informations et des éléments de preuve nécessaires à son élaboration. Il fait également une description de l'établissement, de l'organisation administrative et du programme. À titre d'exemple, il permet d'avoir les informations suivantes :

- L'adresse de localisation et les contacts des responsables administratifs.
- Les références de l'agrément définitif du Ministère de tutelle.
- Le mode de management
- Les responsabilités administratives
- Les appréciations du programme suivant le référentiel de l'ANAQ-SUP
- Les forces, les faiblesses et les perspectives du programme

## **3. Description de la visite sur le terrain**

### **3.1 Organisation et déroulement de la visite**

La visite a commencé à 8 h 45 par la présentation des experts et des objectifs de la mission d'évaluation par Dr Mohamed Moro KOITA, le Président. La directrice de l'établissement, madame DIAO a procédé à la présentation de l'institut César, puis a demandé au responsable de la licence Banque Assurance de présenter le programme. À l'issue de celle-ci, l'équipe d'experts et l'administration ont échangé sur le contenu du rapport d'auto-évaluation jusqu'à 11 heures. À partir de 11 heures, l'équipe d'experts a reçu les enseignants, le PATS et les étudiants. Une pause déjeuner fut prise de 14 h 30 à 15 h 15.

Après la pause, nous avons procédé à la visite des locaux par les évaluateurs de l'ANAQ-SUP en compagnie de la directrice générale de l'Institut, du Président du conseil de Gestion et des autres membres de l'équipe dirigeante. L'institut occupe les trois niveaux d'un bâtiment de trois étages.

À la fin de la visite d'une demi-heure, les experts se sont réunis pour échanger entre eux. À 16 h 20 ils ont procédé à la restitution des points forts et faibles de la visite à l'administration de l'institut César. Celle-ci a remercié les experts et après les échanges d'amabilité l'équipe d'experts externes de l'ANAQ-SUP a pris congé de leurs hôtes.

Appréciation de la visite

L'équipe d'experts a pu rencontrer les différentes composantes : le corps enseignant, le personnel administratif, technique et de services (PATS), les étudiants. La visite s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les experts ont pu relever :

- Des salles de cours bien aménagés,
- Un excellent débit internet
- Le règlement intérieur affiché dans les salles
- Une salle informatique (absence de logiciels de comptabilité et de gestion, etc.).

### **3.2 Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation est facile à lire. Il comprend 64 pages plus les annexes. La liste des membres du comité de pilotage est clairement indiquée dans le document ainsi que leurs responsabilités. Il reprend les différents champs d'évaluation des standards de qualité contenus dans le référentiel d'évaluation de l'ANAQ Sup. On note cependant des insuffisances au niveau de la maquette.

## **4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup**

### **Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études**

*Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé.*

Le programme est déroulé régulièrement au sein de l'Institut César avec une sortie de promotion pour l'année académique 2013-2014

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

*Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.*

Le programme de la licence Banque Assurance Finance correspond à la mission de l'Institut César et vise à développer des connaissances des compétences et des aptitudes recherchées dans ce métier.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

*Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.*

Il n'existe pas de conventions de partenariat avec les établissements bancaires et des

compagnies d'assurance d'une part, et d'autre part, l'implication du monde professionnel reste encore faible.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

***Standard 2.01. : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.***

L'Institut César a conçu un organigramme qui décrit les différentes responsabilités les compétences et les processus décisionnels. L'organigramme montre l'existence d'une cellule d'assurance qualité, d'un comité pédagogique et scientifique, d'une direction générale et de ces démembrements. Toutefois, des échanges que nous avons eus avec les différents acteurs de l'Institut César, il apparaît une confusion entre les organes de gouvernance administratifs et pédagogiques. A titre d'exemples, sur les questions pédagogiques, les représentants de la direction générale répondaient systématiquement à tel point qu'il eut fallu que nous précisions à qui certaines questions étaient adressées.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 2.02. : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.***

L'Institut César dispose d'un conseil scientifique, mais il n'existe aucune preuve de la participation des enseignants aux prises de décision. Nos échanges avec le PER ne corroborent pas leur participation aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme. Par contre, il existe une grille d'évaluation des enseignements.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

***Standard 2.03. : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.***

L'établissement a mis en place une cellule d'assurance qualité. Elle est chargée de veiller aux normes académiques pour les programmes de formation. Cette cellule se réunit plusieurs fois par année.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

***Standard 3.01. : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.***

La maquette du programme répond à la philosophie du système LMD avec, notamment, une semestrialisation des enseignements et des évaluations, ainsi qu'à une capitalisation des crédits affectés aux UE. Le semestre compte 600 heures et 30 crédits. Cependant, une amélioration est recommandée pour respecter la répartition des heures de cours en présentiel et les heures de TPE. À titre d'exemple, les heures de TPE au semestre 1 sont inférieures à la valeur minimale réglementaire. La valeur du crédit n'est pas toujours égale à 20 heures. Les éléments constitutifs des unités d'enseignement ne sont pas codifiés. Enfin, les syllabus de cours ne sont pas normalisés ; le contenu des enseignements est insuffisant dans certains enseignements.

L'absence de stage constitue pour une licence professionnelle un manquement important aux normes académiques et à l'objectif d'insertion de tel diplôme. L'unité d'enseignement méthodologie et pratique professionnelle du semestre six (6) ne comporte que deux éléments constitutifs à savoir la méthodologie de rédaction et le projet professionnel. Aucun de ces éléments constitutifs ne peut remplacer un stage.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

***Standard 3.02. : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.***

Le programme peut permettre aux étudiants inscrits d'être initiés à la gestion, et d'avoir les connaissances de bases en assurance et en banque. Toutefois, les heures de cours et de travaux dirigés inscrites dans la maquette doivent être réellement effectuées par les enseignants. Les discussions avec les étudiants et les enseignants ne prouvent pas le respect du quantum horaire. De plus, le contenu de certains enseignements tel qu'il apparaît dans les syllabus reçus est faible.

Les conventions avec les entreprises du secteur de la banque et des assurances restent très faibles. Cela limite le taux d'insertion des étudiants. L'institut doit développer des partenariats avec les entreprises du secteur.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**



***Standard 3.03. : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.***

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont fixées. Les textes en vigueur sont affichés pour une large diffusion.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.04. : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant qui peut être amélioré.***

Les classes de tronc commun (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année) sont hétérogènes puisque les étudiants qui y sont proviennent de différentes séries du baccalauréat (L1, L2, S). Certains ont du mal à suivre les modules scientifiques (mathématiques, statistiques, etc.). Ce phénomène est accentué par l'admission tardive d'étudiants.

Des cours de renforcement ou de mis à niveau peuvent contribuer à réduire l'hétérogénéité des classes et faciliter la progression des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : Partiellement ATTEINT**

#### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER)**

***Standard 4.01 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.***

Le corps enseignant n'est pas composé d'universitaires (de Professeurs, de Maîtres de conférences, de Maîtres-assistants, de Docteurs) et comporte peu de professionnels de la spécialisation. Toutefois, le cadre réglementaire du décret 1030/2011 est respecté.

Les critères de sélection des enseignants ne sont pas clairement définis et le dossier des enseignants ne comporte pas toujours en plus du CV, la copie du dernier diplôme, un certificat de travail pour les professionnels et le syllabus du cours. Par contre, le recrutement du PER se fait sur la base de contrats de vacation.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 4.02 : la répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.***

Les contrats des enseignants ne stipulent que l'activité d'enseignement. Ils n'ont aucune activité de recherche.

Le recrutement d'enseignants permanents de qualité pourrait permettre de prendre en compte les tâches de recherche et d'administration qui incombent aux PER.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

***Standard 4.03 la mobilité du PER est possible.***

L'institut ne dispose d'aucun enseignant permanent spécialiste des domaines scientifiques des formations dispensées. Les enseignants « dits salariés » rencontrés ont des activités professionnelles en dehors de l'établissement. Il n'y a pas de mobilité des enseignants. La majorité du PER est composée d'enseignants, pour l'essentiel, vacataires qui offrent leurs services dans d'autres établissements d'enseignement.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

***Standard 5.01. : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.***

Les conditions d'admission sont bien spécifiées, communiquées aux candidats à travers des flyers, plaquettes et brochures disponibles dans les locaux. Le programme de Licence est accessible à tous les bacheliers. Par contre, un de nos interlocuteurs durant les entretiens nous a dit que l'Institut-César recrute des non-bacheliers. Ceci est au contraire à la réglementation des établissements d'enseignement supérieur.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

***Standard 5.02. : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée à l'entrée et au cours de la formation.***

Il n'y a pas de mesures discriminatoires aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 5.03. : La mobilité des étudiants (es) est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.***

Le système LMD appliqué permet une mobilité des étudiants. Le programme doit permettre de recevoir des étudiants d'autres institutions par l'application des crédits capitalisables et transférables (CCT). Toutefois, une commission d'équivalence chargée de telles demandes n'existe pas et l'administration de l'Institut-César ne fournit pas de supplément au diplôme, un tel document faciliterait la mobilité de ses propres étudiants

Par ailleurs, l'institution procède à des échanges administratifs d'étudiants lorsque pour une année ou pour un diplôme le nombre d'étudiants est faible.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 5.04. : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants(e)s.**

Le taux d'encadrement des étudiants par des enseignants permanents salariés est faible.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 5.05. : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants (es) dans le milieu du travail.**

Le programme de formation ne prévoit ni une unité d'enseignement, ni un élément constitutif réservé au stage. L'unité d'enseignements : Méthodologie et Pratiques professionnelles avec ces éléments constitutifs (méthodologie de rédaction de rapport et projet professionnel) ne permettent pas à l'étudiant d'une part, de confronter en milieu professionnel les savoirs reçus durant la formation aux réalités du terrain et d'autre part, d'acquérir un savoir-faire des professionnels.

**Appréciation globale sur le standard : PARTIELLEMENT ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipement et en locaux**

**Standard 6.01. Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Les locaux et les équipements sont disponibles. De l'avis des étudiants, la disponibilité des salles de cours est assurée. Mais la faiblesse des ressources humaines académiques (PER et professionnels) constitue une limite sérieuse dans les performances du programme.

Les ressources financières sont constituées principalement des frais d'écologie.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **5. Points forts du programme**

L'offre de formation présente des points importants dont il convient de créditer l'institut CÉSAR.

Ces points s'articulent essentiellement autour de la structure des locaux, de la qualité du personnel, de l'organisation du travail.

### **a- Sur les locaux.**

Ils sont spacieux, aérés, éclairés, équipés (en attendant d'être climatisés) de ventilateurs fonctionnels. Les étudiants disposent d'une salle informatique équipée. Des extincteurs accessibles existent à tous les niveaux. L'institut a aménagé sur la terrasse de l'immeuble un restaurant bien équipé ; ce qui laisse donc présager que les étudiants ont sur place l'essentiel des services dont ils ont besoin et n'éprouvent pas la nécessité de sortir assez souvent. Le volet sécuritaire n'est pas négligé : des gardiens ont été recrutés à cet effet. Dans chacun des

niveaux qu'occupe l'institut, plusieurs toilettes existent. Enfin, les responsables de l'offre de formation ont réservé le 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble, dans la perspective d'une extension de l'établissement, si la population des étudiants arrivait à augmenter.

**b- Sur la question de l'organisation du travail.**

- L'institut est doté d'une direction dynamique et engagée : cela se déduit aisément du plan de développement, du plan stratégique et du procédurier (stabilisé), élaboré par les dirigeants.
- Les compétences des enseignants sont évaluées à travers des questionnaires remis aux étudiants. Une fois ces questionnaires remplis, et dépouillés, les conclusions sont transmises au comité scientifique.
- La programmation des cours est bien faite et il est à noter l'existence d'un effort réel de respecter le volume horaire, tout cela est sans aucun doute favorisé par les contrôles effectués non seulement par les étudiants eux-mêmes, mais, aussi par l'administration.

**c- Sur le personnel**

Le personnel administratif, technique et de service est assez engagé dans sa mission et donne l'impression d'une équipe très solidaire.

**d- Sur la composition des étudiants**

La population estudiantine est composée de filles et de garçons et comprend des nationalités autres que sénégalaises.

## **6. Points faibles du programme**

Le programme présente des points faibles, notamment sur l'organisation et contenu des enseignements.

La maquette n'est pas bien présentée et ne se conforme pas au cadre réglementaire du L.M.D  
Les syllabus disponibles doivent être normalisés.

Il n'y a pas de bibliothèque physique mais pour y pallier l'institut-césar a signé, après la visite des experts, un partenariat avec Ciberlybris qui est une bibliothèque académique en ligne. Toutefois, l'institut Cesar devra également investir dans des ouvrages puisqu'une formation en Assurance en zone CIMA possède des spécificités relatives au cadre réglementaire et juridique. Il serait paradoxal pour une formation en assurances que les étudiants n'aient jamais vu un code des assurances.

Les curricula des différents enseignants qui interviennent dans le programme n'ont pas tous été communiqués ; il est difficile par conséquent, en l'absence de certains plans de cours, d'apprécier correctement l'adéquation entre les profils des professionnels et leurs enseignements, même si les cours en assurances transport et en transport multimodal sont assurés par un professionnel averti.

Il n'existe pas de convention de stages et de dispositifs d'accompagnement des étudiants. La seule convention disponible est celle signée par le Directeur technique d'une compagnie d'assurances créée il y a deux ans.

L'adéquation entre le profil des étudiants diplômés et les débouchés n'est pas établie. Seul un étudiant de l'institut est recruté par une compagnie d'assurances et un second est dans une structure de courtage en assurances.

## **7. Appréciations globales du programme**

Il ressort de l'analyse des maquettes et du syllabus de cours qui nous a été communiqué que la licence professionnelle de Banque Assurance et Finance de l'Institut César ne s'écarte pas tellement de la formation classique universitaire. L'absence d'unités d'enseignements sur les pratiques, en banque et/ou assurance, et d'insertion professionnelle autorise à dire que l'institut privilégie l'approche par les contenus, au détriment de l'approche par les compétences :

L'approche par les compétences permet une professionnalisation de l'offre de formation et par voie de suite, une solide formation au stade de la licence, de techniciens spécialisés dans les domaines de la banque, de la finance et des assurances. Le programme ne s'inscrit pas dans cette dynamique.

## **8. Recommandations à l'établissement**

L'institut devrait procéder à une meilleure répartition entre présentiel et travail personnel de l'étudiant et s'orienter vers l'acquisition de compétences chez les apprenants en leur proposant ce qu'il est convenu d'appeler les « nouvelles » situations d'apprentissage (par exemple : travaux de groupes, recherche documentaire autonome, et surtout situations de problèmes réels).

L'institut doit revoir et adapter la maquette du programme en tenant compte des besoins actuels du secteur bancaire et de l'industrie de l'assurance par rapport à son nouvel environnement technique, juridique et comptable.

L'institut doit faire intervenir en priorité des professionnels ayant une réelle expérience pratique des matières enseignées comme c'est le cas en technique bancaire avec un banquier établi actuellement pour son propre compte, un Assureur de formation et responsable de l'assurance transport dans une compagnie de la place, d'un comptable en activité et d'un journaliste de métier qui est responsable de la technique d'expression.

## **9. Proposition de décision :**

**ACCREDITATION NON RECOMMANDEE**